



Montrer aux piétons, **une vidéo** de formation à la sécurité expliquant le protocole de sécurité à suivre dans l'établissement



Les piétons **doivent uniquement marcher dans les allées piétonnes désignées** (p. ex. les allées partagées et les allées réservées aux piétons)

Les piétons doivent **marcher en formant une seule file** ou par deux, côte à côte, dans toutes les allées et passages pour piétons.



Les piétons **ne doivent jamais prendre de raccourcis** dans les lieux de stockage de matériel, les aires d'entreposage ou les présentoirs de stockage désignés. En effet, les conducteurs de matériels de manutention ne peuvent pas anticiper et risquent de ne pas être en mesure de s'arrêter à temps.



Les piétons doivent **être attentifs à tous changements** de situation pouvant provoquer la présence d'eau ou d'huile sur le sol



Les piétons **ne doivent jamais entrer dans une allée où il y a des angles morts** pour s'approcher des chariots de manutention (p. ex. dans les rayonnages, dans un angle mort)



Les piétons doivent **faire attention aux chariots de manutention** qui s'approchent par derrière ou de côté



Les piétons doivent **faire preuve de prudence** lorsqu'ils s'approchent d'une intersection ou qu'ils pénètrent dans une allée de circulation de chariots de manutention en fonctionnement. De plus, les piétons doivent respecter tous les panneaux de signalisation.



Les piétons doivent **faire attention aux obstructions visuelles** aux intersections et regarder les miroirs surélevés en dôme ou convexes à 360° pour vérifier l'éventuelle présence de chariots de manutention avant de poursuivre leur chemin



Les piétons doivent **s'arrêter** jusqu'à ce qu'ils soient sûrs que le conducteur du chariot de manutention les voit, lorsqu'ils se trouvent sur leur trajet

Les piétons **ne doivent jamais franchir ou passer sous une barrière piétonne**. En l'absence de barrières piétonnes, les piétons doivent s'arrêter, vérifier la circulation dans l'allée, puis circuler avec prudence.



SÉCURITÉ DES PIÉTONS

SOYEZ VIGILANTS. MARCHEZ DANS CETTE DIRECTION.

Un piéton est toute personne à pied, marchant ou restant debout, y compris le personnel de l'usine, les visiteurs, les sous-traitants, les fournisseurs, etc.

Les piétons ne doivent **traverser les allées qu'à l'intérieur des passages qui leur sont réservés**. Sinon, avant de traverser une allée ou une autre zone où circulent des chariots de manutention, les piétons doivent s'arrêter et regarder dans les deux sens. Ne traversez que si vous pouvez le faire en toute sécurité. Supposez toujours que, dans ces conditions, le chariot de manutention en circulation a le droit de passage.



Un piéton doit **considérer détenir la priorité de passage uniquement lorsqu'il se trouve dans une allée piétonnière ou un passage pour piétons identifié**. La politique de priorité est essentielle pour maximiser la sécurité globale sur le lieu de travail. Lorsqu'un piéton entre ou se déplace sur les trottoirs et les passages pour piétons, il doit être attentif à toute circulation de chariots de manutention motorisés.



Les piétons doivent **s'arrêter et regarder** lorsqu'un conducteur de chariot de manutention actionne le klaxon de service du chariot, établir un contact visuel avec le conducteur et utiliser un signe de la main pour communiquer avec le conducteur qui sera le premier à avancer.



Les piétons doivent **se tenir à une distance d'au moins de 60 cm** (soit une longueur de bras tendu) de tout chariot de manutention en opération.



Venez nous voir en ligne sur www.hyster.com

HYSTER, et STRONG PARTNERS. TOUGH TRUCKS. sont des marques de commerce des Hyster-Yale Group.